



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation <b>12 mai 2010</b>
Date d'affichage
Date de séance <b>20 mai 2010</b>

L'an deux mille dix, et le jeudi vingt mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	26	ROHI Laurent	X		
Procurations	3	POMMIER Aitu	X		
Votants	29	BARFF Oscar	X		
Pour	29	TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	
		TEPAVA Wilhelm		X	
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette	X		
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
		VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	
		TAEA Louis	X		
		LEVAUDI Franck	X		
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine	X		
		LISSANT Simplicio		X	
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta		X	VAN BASTOLAER G.
		TUMAHAI Hina	X		
		ATAE Layana		X	CHING Yves
		BERTHOLON Nicolas		X	
		ATENI née TAPARE Marie	X		
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie
		MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
		CRIDLAND Johnes		X	
		HOWELL Patrick	X		
		TETARIA Charles	X		
		HONG née THOMPSON Madeleine	X		

**OBJET :**

Attribuant une subvention à l'association « TAMARII pointe des pêcheurs » pour l'année 2010.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

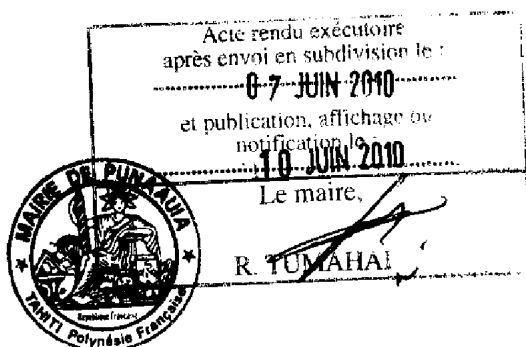
- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 43/2009 du 15 mai 2009 fixant les modalités d'attribution des subventions aux associations ;
- VU la demande formulée par l'association « TAMARII pointe des pêcheurs » ;
- VU l'avis de la commission de l'animation et de la vie locale réunie en date du 29 avril et du 06 mai 2010 en vue d'examiner les demandes de subventions des associations au titre de 2010 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 20 mai 2010 ;

**ADOPTE**

- Article 1** – Est accordée, pour l'année 2010, à l'association « TAMARII pointe des pêcheurs » une subvention d'un montant de 1.500.000 F CFP (UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS).
- Article 2** – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2010, chapitre 65, article 6574 de la section de fonctionnement.
- Article 3** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4** – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mai 2010

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

**R. TUMAHAI**



POLYNESIE FRANCAISE  
-----  
COMMUNE DE PUNAAUIA

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
Liberté – Egalité - Fraternité

## Conseil municipal – Séance du 20 mai 2010

### RAPPORT DE PRESENTATION

**Objet :** *Projet de délibération n° 38/2010 du 20 mai 2010 attribuant une subvention à l'association « TAMARII pointe des pêcheurs » pour l'année 2010*

#### PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « TAMARII pointe des pêcheurs » fondée en 2008 à PUNAAUIA a pour objet la protection du lagon, le nettoyage du littoral et la réimplantation de mollusques, poissons et coraux en association avec le service de la pêche. Durant les années 2008-2009, l'association a effectué de nombreuses actions sur le terrain : la plantation de boutures de corail sur la concession de l'hôtel Méridien, le ramassage de la TARAMEA dans le lagon et de nombreuses expositions artisanales sur les méthodes de confections d'outils de pêche.

Pour cette année elle envisage de réaliser un parc de grossissement d'espèces marines sur le site de NUUROA. Les larves seront collectées par captage ou par achat dans des organismes spécialisés. Cette mise en place nécessite l'achat d'ancrages écologiques et l'aménagement d'un local de stockage. L'accès parc reste un des soucis de l'association.

#### RECOMMANDATION DE LA COMMISSION ANIMATION ET VIE LOCALE

La Commission Animation et vie locale s'est réunie en date du 29 avril et du 06 mai pour examiner les demandes de subvention déposées par les associations pour l'année 2010 et procéder à l'attribution des financements communaux.

L'association « TAMARII pointe des pêcheurs » demande une subvention d'un montant de 3.490.000 F CFP. Compte tenu de la réduction de l'enveloppe prévue pour les subventions aux associations, la Commission a validé l'octroi d'un montant de 1 500.000 F CFP.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.